

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N<sup>OS</sup> 1145, 1146, 1147, 1148 ET 1149

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA., directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 5 mai 2015, a adopté les règlements d'emprunt décrits ci-dessous, soit :

**1145** *Décrétant une dépense et un emprunt de 146 532 \$ pour l'exécution de travaux de revêtement bitumineux sur la rue Lanthier*

La Municipalité a reçu le 10 juin 2015, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt de 146 532 \$.

◇ Il est décrété, par ce règlement, que la période de l'emprunt est d'une durée de 15 ans.

**1146** *Décrétant une dépense et un emprunt de 573 637 \$ pour l'exécution de travaux de revêtement bitumineux sur une parcelle des rues Russell et Rosaly*

La Municipalité a reçu le 15 juin 2015, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt de 573 637 \$.

◇ Il est décrété, par ce règlement, que la période de l'emprunt est d'une durée de 15 ans.

**1147** *Décrétant une dépense et un emprunt de 421 540 \$ pour l'exécution de travaux de revêtement bitumineux sur les rues Marcotte et Charbonneau*

La Municipalité a reçu le 10 juin 2015, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt de 421 540 \$.

◇ Il est décrété, par ce règlement, que la période de l'emprunt est d'une durée de 15 ans.

**1148** *Décrétant une dépense et un emprunt de 483 786 \$ pour l'exécution de travaux de revêtement bitumineux sur les rues Even, Charlie et Alexanne*

La Municipalité a reçu le 10 juin 2015, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt de 480 786 \$.

◇ Il est décrété, par ce règlement, que la période de l'emprunt est d'une durée de 15 ans.

**1149** *Décrétant une dépense et un emprunt de 301 523 \$ pour l'exécution de travaux de revêtement bitumineux sur la rue Félix-Leclerc*

La Municipalité a reçu le 10 juin 2015, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt de 301 523 \$.

◇ Il est décrété, par ce règlement, que la période de l'emprunt est d'une durée de 15 ans.

Cet avis constitue l'avis de publication desdits règlements et qu'ils entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements d'emprunt sont maintenant déposés au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 17<sup>e</sup> jour  
du mois de juin de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier